



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°39
Réunion du 12 mai 2023

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère}</u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 06/05/2023 au 12/05/2023					
Dossier N°609	06/05/2023	551002	FUTSAL COURBEVOIE	Forfait avisé hors délais : FUTSAL U15 du 07/05/2023 - n°25402364 ASNIERES FC 1 / FUTSAL COURBEVOIE 1	ASNIERES FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FUTSAL COURBEVOIE 1 1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe FUTSAL COURBEVOIE 1 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°610	06/05/2023	500038	ASNIERES FC	Nous informe du forfait non avisé de NANTERRE ES : U15F à 8 du 06/05/2023 - n°25652211 NANTERRE ES 1 / ASNIERES FC 2	ASNIERES FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) NANTERRE ES 1 3ème Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe NANTERRE ES 1 amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) engendrant le forfait général Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°613	10/05/2023		3CD	Réception, FMI et rapports officiels, forfait non avisé ASNIERES FC. U16 D3 du 07/05/2023 - n°24615479 ISSY LES MLX 3 / ASNIERES FC 2	ISSY LES MLX 3 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ASNIERES FC 2 1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe ASNIERES FC 2 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre et délégué à la charge d'ASNIERES FC.
Dossier N°614	10/05/2023	581476	FUTSAL CHAVILLE 92	Forfait avisé : FUTSAL U13 du 13/05/2023 – n°25402469 NEUILLY FC 1 / FUTSAL CHAVILLE 1	NEUILLY FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FUTSAL CHAVILLE 1 2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe FUTSAL CHAVILLE 1 amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°615	10/05/2023	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé : SENIORS D3 du 14/05/2023 – n°24597624 BAGNEUX COM 2 / SURESNES JS 2	SURESNES JS 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) BAGNEUX COM 2 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe BAGNEUX COM 2 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°616	11/05/2023	527758	SEVRES FC	Forfait avisé : ANCIENS D2 du 14/05/2023 – n°24598952 SEVRES FC 12 / CLICHY S/SEINE 11	CLICHY S/SEINE 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SEVRES FC 12 2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe SEVRES FC 12 amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°617 FOOT EDUCATIF	11/05/2023	564045	ANTONY FOOT	Forfait avisé : U10 Phase 1 Poule H du 13/05/2023 – n°25247968 ANTONY FOOT EVOL 3 / ST CLOUD 3	1er Forfait avisé de l'équipe 3 en U10 Poule H D'ANTONY FOOT EVOLUTION.
Dossier N°618	11/05/2023	5601334	UNION SEVRIENNE FUTSAL	Forfait avisé : FUTSAL D1 du 14/05/2023 - n°24608675 FC ASNIERES FUTSAL 1 / SEVRES FUTSAL 1	FC ASNIERES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SEVRES FUTSAL 1 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe SEVRES FUTSAL 1 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°619	12/05/2023	542440	RUEIL MALMAISON FC	Forfait avisé hors délais : ANCIENS +45 ans à 8 du 14/05/2023 - n°25295825 PITRAY OLIER PARIS 13 / RUEIL MALMAISON FC 12	PITRAY OLIER PARIS 13 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) RUEIL MALMAISON FC 12 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe RUEIL MALMAISON FC 12 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)

II. FMI/FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D5 poule Consolante C

06/05/2023 n°24644347 Issy Les Mx Fc 3 / Nanterre Ajsc 1

Futsal U17

06/05/2023 n°25401748 Gennevilliers Soccer 1 / Les Petits Pains 1

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D5 poule Consolante C

22/04/2023 n° 25596274 Asnieres Fc 4 / Colombes Lso 1

De donner match perdu par pénalité au club de ASNIERES FC (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club COLOMBES LSO (3 points – 4 buts)

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 poule G

15/04/2023 n°25231653 Nanterre Es 23 / St Cloud Fc 22

U13 poule D

15/04/2023 n°25229638 Voltaire Chat. M. Ss 31 / Csm Clamart Foot 31

U13 poule E

15/04/2023 n°25229711 Voltaire Chat. M. Ss 32 / Csm Clamart Foot 32

U13 poule G

15/04/2023 n°25229884 Issy Les Mx Fc 34 / Sevres F.C. 92 33

U13 Féminines poule A Phase 2

15/04/2023 n°25554676 Suresnes J.S. 1 / Fc Bourg La Reine 1

U10 poule B

15/04/2023 n°25247540 Fontenay Aux Roses 1 / Sceaux Fc 1

U10 poule C

15/04/2023 n°25247600 Fontenay Aux Roses 2 / Sceaux Fc 2

U10 poule F

15/04/2023 n°25247811 Boulogne Bil. Ac 1 / Vanves Stade 1

U10 poule G

15/04/2023 n°25247918 Boulogne Bil. Ac 2 / Vanves Stade 2

U10 poule H

15/04/2023 n°25247974 Boulogne Bil. Ac 3 / Vanves Stade 3

U10 poule S

15/04/2023 n°25250137 Issy Les Mx Fc 4 / As Ararat Issy 4

U11 poule D

15/04/2023 n°25251828 Clichy S/Seine U.S. 14 / Malakoff Usm 11

U11 poule E

15/04/2023 n°25251938 Clichy S/Seine U.S. 15 / Malakoff Usm 12

U11 poule I

15/04/2023 n°25252313 Clichy S/Seine U.S. 11 / Boulogne Bil. Ac 14

U11 poule J

15/04/2023 n°25252372 Clichy S/Seine U.S. 12 / Boulogne Bil. Ac 15

U11 poule K

15/04/2023 n°25252434 Clichy S/Seine U.S. 13 / Boulogne Bil. Ac 16

U11 poule N

15/04/2023 n°25252615 Asnieres Fc 13 / Suresnes J.S. 13

U11 poule O

15/04/2023 n°25252703 Asnieres Fc 14 / Suresnes J.S. 14

III. COUPES

Nous vous informons que les Finales des coupes des Hauts-de-Seine auront lieu aux dates suivantes :

Le DIMANCHE 4 JUIN 2023

CDM, SENIORS, ANCIENS, U18, U16, U14, FOOT ENTREPRISE, FOOT LOISIRS

Le JEUDI 8 JUIN 2023

FUTSAL SENIORS

Le SAMEDI 10 JUIN 2023

U15F, U18F, SENIORS FEMININES

QUARTS DE FINALE

QUART DE FINALE				QUART DE FINALE					
HDS LOISIRS SENIORS				HDS FUTSAL SENIORS					
15/05/2023	Sup.St.Etienn	1	Sup.Nice	1	15/05/2023	Bagneux Futsal As	1	Futsal Paulista	2
QUART DE FINALE				QUART DE FINALE					
INTERDISTRICT CDM				INTERDISTRICT CDM					
14/05/2023	Montrouge F.C. 92	7	Vasco De Gama	7					
14/05/2023	Suresnes J.S.	7	Colombienne Foot Es	7					
21/05/2023	Juventus C. Paris	7	Championnet S. Paris	7					
28/05/2023	Nanterre Ajsc	7	Racing Cff	7					

DEMI-FINALES

DEMI-FINALE				DEMI-FINALE					
HDS CDM				HDS ANCIENS					
21/05/2023	Police H.S. Nanterre	5	Abeille Rueil	5	21/05/2023	Issy Les Mx Fc	11	Garches Vauclres	12
21/05/2023	Rueil Malmaison Fc	5	Nanterre Ajsc	5	21/05/2023	Neuilly Olympique	11	Nanterre Ajsc	12
DEMI-FINALE				DEMI-FINALE					
HDS U18				HDS U16					
21/05/2023	Clichy S/Seine Us	1	Sevres Fc	1	21/05/2023	Nanterre Es	2	Courbevoie Sports	1
21/05/2023	Montrouge Fc	2	Courbevoie Sports	1	21/05/2023	St Cloud Fc	1	Garenne Colombes	1
DEMI-FINALE				DEMI-FINALE					
HDS U14				HDS SENIORS FEMINIENS					
20/05/2023	Antony Foot 1	1	Asnieres Fc	1	20/05/2023	Bourg La Reine F.C.	1	Boulogne Bil. Ac	1
20/05/2023	Garenne Colombes	1	Nanterre Es	2	20/05/2023	Racing Cff	1	Gpso 92 Issy	3
DEMI-FINALE				DEMI-FINALE					
HDS U18 FEMINIENS				HDS U15 FEMINIENS					
20/05/2023	Csm Clamart Foot	1	Garenne Colombes	1	20/05/2023	Neuilly Olympique	1	Gennevilloise Es	1
20/05/2023	Courbevoie Sports	1	Malakoff Usm	1	27/05/2023	Villeneuve La Garen	1	Courbevoie Sports	1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.